

PROJET DE LOI

portant approbation du contrat de financement conclu le 29 juin 2018 entre la République tunisienne et la Banque européenne d'investissement pour la contribution au financement de la deuxième génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation.

Article unique :

Est approuvé le contrat de financement, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 29 juin 2018 entre la République tunisienne et la Banque européenne d'investissement d'un montant de soixante dix-sept millions (77.000.000) d'euros, pour la contribution au financement de la deuxième génération du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers d'habitation.